



Le + syndical

**Syndicat National des Cadres des
Industries chimiques et parties
similaires
(S. N. C. C.)**

Escalier A
2ème étage droite
94, rue LaFayette
75010 – PARIS

Téléphone : 01 53 24 66 99
Télécopie : 01 42 46 72 97

Courriels : secretariat.sncc@wanadoo.fr
president.sncc@wanadoo.fr

Web : www.sncc-cfecgc.org

Imprimé par nos soins

Parution décembre 2011

Syndicat National des Cadres des Industries chimiques et parties similaires



Le + syndical

Le Bureau exécutif



Malik GUEYE
Président
Portable : 06 30 33 27 38



Jean-Marc BURLET
Secrétaire général



Marie-Christine FRANCOIS
Trésorier



Patrick DUBOIS
Formation syndicale



Jean-Carlo MARCHIO
Industrie pharmaceutique - Accords
et législation



Véronique DELRIEU Industrie
pharmaceutique - Visite
médicale



Daniel FAMBON
Contentieux



Hocine NAIT BELKACEM
PME/PMI



René DEBACKERE
Informatique



Marie-France HAMRI
Secrétaire administrative

Les premiers statuts du Syndicat National des Cadres des Industries chimiques remontent au 11 juin 1937.

Situé au cœur de Paris, à proximité des gares du Nord, de l'Est et de St Lazare, le SNCC est accessible par différents moyens de transport que ce soit métro, train, bus.

Vous pourrez nous rendre visite au 94 rue Lafayette —Paris 10ème — Escalier A —2ème étage droite du lundi au vendredi, de 9H30 à 17H30.

Métro : Poissonnière

Bus : 26 - 32 - 42 - 43 - 48 (Square Montholon)

Pour celles et ceux venant nous rencontrer au volant de leur voiture personnelle deux parkings souterrains (« Square Montholon » et « Franz Liszt ») se trouvent à proximité de nos locaux.

Les Conventions collectives nationales rattachées au SNCC sont :

- Industries chimiques
- Industrie pharmaceutique
- Répartition pharmaceutique
- Pharmacie d'Officine
- Union (ex Uniphar)
- Plasturgie
- Caoutchouc
- Verre (tous métiers)
- Instruments à écrire
- Textile (tous métiers)



Le Conseil syndical

Le Conseil gère le syndicat dans le cadre des orientations adoptées en Assemblée générale et élit en son sein le Bureau exécutif.

Statutairement, le Conseil syndical est élu au scrutin de liste, à la majorité des suffrages exprimés, pour une durée de trois ans et comporte au plus 20 membres. Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président, ou à défaut du Secrétaire général ou du Secrétaire général adjoint. Le Conseil syndical élu lors de la dernière Assemblée générale du 25 juin 2011 est composé des personnes suivantes :

Guy BRUNO (SGN) - **José CABEZON** (Industries du Textile) - **François COLIN** (Sanofi Aventis) - **Christian DURIEU** (St Gobain Vitrages) - **Monique MEROUZE** (Alphacan) - **Roland MARCEAU-MILLET** (Amgen) - **Stéphane ROHOU** (Alliance Santé) - **Roger HALEGOUET** (Pharmacie d'Officine) - **Christophe LOISELET** (Hutchinson) - **Jean-Pierre VASEK** (Retraité Opodex - ancien Secrétaire général) - **Alain THENARD** (Retraité Aventis - ancien Président). S'ajoutent à ces noms les membres du Bureau exécutif.

La Commission financière

Son rôle est de contrôler le respect des procédures, les comptes, les justificatifs, les flux financiers et leur adéquation avec l'objet du syndicat.

Elle a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2011 lors de la dernière Assemblée générale du 25 juin 2011. En effet, la loi du 20 août 2008 obligeant dorénavant aux organisations syndicales de publier leurs comptes, et de ce fait les faire analyser par un commissaire aux comptes, amènera à la suppression de cette commission financière dès le 1er janvier 2012.

Elle se compose de : **Hervé BERRIER** (Retraité SGN), **Gérard PIPAT** (Alliance Santé), **Bernard PAUL MARTIN** (Pharmacie d'Officine) Rapporteur de la commission.

